

# 16 bourses attribuées par la MSA pour soutenir les projets des jeunes



## Qui est concerné ?

- Vous avez entre 13 et 22 ans\*
- Vous formez un groupe d'au moins 3 jeunes et construisez un projet
- Vous êtes assuré social à la MSA ou vous habitez en milieu rural

\*à la date du dépôt de votre candidature

## Pour participer :

➔ Contactez la MSA de votre département pour savoir si elle s'engage dans le dispositif.

Elle vous indiquera les modalités de participation à "l'appel à projets jeunes" et vous remettra un dossier de candidature.

➔ Un correspondant jeune est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider à monter votre projet.

## Quels projets ?



### 4 domaines :

- Culture et arts
- Solidarité et citoyenneté
- Santé et activité physique ou sportive
- Démarches innovantes



Des projets imaginés et conçus à votre propre initiative. Ils sont construits pour durer et pour aider les autres à améliorer leur milieu de vie.

*(ex : loisirs, rencontre, espaces de vie ou de proximité...)*

